

PROCES VERBAL DE RECEPTION DEFINITIVE

Objet de la réception : Travaux d'Aménagement des locaux de la Direction Générale de la DDI -DDE /MCIPME.

Marché N°2023/305/1/1/3/1/2/016 du 25 Avril 2023.

Montant total TTC du marché : **875 637 987 TTC**

Adjudicataire du marché : **ENTREPRISE MT SOLUTION GUINEE**

Quartier Almamy, Commune de Kaloum, Conakry république de Guinée,
Téléphone : (00224) 624 39 87 97 ; e-mail : contact@mts.guinee.com

Financement : **FONDS DE RETROCESSIONS**

Suite à la demande de l'**ENTREPRISE MT SOLUTION GUINEE** la Commission de réception sous la présidence de la comptabilité des matières a mise à disposition de la Direction Générale de la Déclaration Descriptive des Importations et des Exportations DDI DDE des Travaux d'Aménagement des locaux devant abriter le personnel de ladite direction.

La Commission de réception était composée comme suit :

Présidente : **Mme Tenin KEIRA**, Cheffe de la Comptabilité Matières et du Matériel du MCIPME

Mr Moussa KABA, PRMP/MCIPME membre,

Mme Kadiatou YASSANE CM/MCIPME membre,

Mr Moussa Matadi CONDE Régisseur/la Direction Générale de la DDI - DDE,

Mr DIALLO Mamadou Saliou représentant de l'**ENTREPRISE MT SOLUTION GUINEE**.

Les travaux ayant fait l'objet de réception sont décrits dans les spécifications techniques ci-joint.

Sur la base de ces documents contractuels (contrat, devis quantitatif estimatif de l'offre de l'entreprise...). La commission a procédé au pointage systématique des travaux effectués ainsi qu'à la vérification de leur état de fonctionnement en s'assurant de leur qualité et leur conformité.





Les travaux effectués ont été jugés conformes aux spécifications techniques du contrat N°2023/305/1/1/3/1/2/016 du 25 Avril 2023.

Les réserves ci-après ont été faites à savoir :

Le montage de porte contrôle d'accès du bureau du Directeur général ;

L'augmentation du nombre de dalle lumineuse dans la salle de réunion et au niveau de la rentrée des toilettes.

CONCLUSION :

Compte tenu de ce qui précède, la commission de réception prononce la réception définitive des travaux d'écrits dans le contrat N°2023/305/1/1/3/1/2/016 du 25 Avril 2023 au compte de la Direction Générale de la **DDI -DDE /MCIPME** et recommande le paiement du montant du marché à **L'ENTREPRISE MT SOLUTION GUINEE**.

Toutefois, il convient de signaler que l'**ENTREPRISE MT SOLUTION GUINEE** accorde un délai de trois (3) mois de garantie contre tout défaut d'exécution des travaux effectués.

Fait à Conakry le 25 octobre 2023

Pour la Commission

Mme Tenin KEIRA
Cheffe Comptable Matières et du Matériel
MCIPME

Mr Moussa KABA
PRMP/ MCIPME

Mme Kadiatou YANSANE
Contrôleuse des Marchés
MCIPME

Mr Mamadou Saliou DIALLO
Entrepreneur (MT SOLUTION)

Mr Moussa Matadi CONDE
Régisseur (DDI-DDE)

